

21-02-2021 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 11 janvier 2021.

Accepté _____ Maire

22-02-2021 : ADOPTION DES FACTURES

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement que les comptes suivants soient acceptés et payés.

FACTURES MUNICIPALITÉ		
Fournisseurs	Description	\$ taxes incluses
9385-3117 Qc inc (Matières résiduelles)	Collectes mensuelles	1 806.45 \$
André Roy Électrique	Lumière garage	43.37 \$
Bell Mobilité	Cellulaire février 2021	48.25 \$
Brandt	Huile pour John Deer	254.05 \$
Centre du Camion JL	Gratte du Western	13.86 \$
Coop Purdel	Balise pour ponceau, boulon, huile pour souffleuse et pompe sous-sol	184.73 \$
Équipement Belzile	Location marteau démolition pour pompe sous-sol	68.24 \$
Fleurons du Québec	Cotisation 2021 à 2023	933.60 \$
Garage Coop	Camionnette	130.94 \$
Hydro-Québec	2 Éclairages, égout, salle, garage, bureau	3 752.86 \$
Librairie Amqui	Enveloppes, cartables, stylo, papier 8 1/2 x 14	195.97 \$
Lynda St-Onge	Ménage du 31 janvier 2021	27.00 \$
Mécano Mobile	Peigne du Western	13.69 \$
MRC Matapédia	Quote-part incendie, inspecteur, matières résiduelles, honoraires cours d'eau, point d'eau incendie, réclamation TECQ 2019-2020, eaux usées, informatique, ponceau Rang 5 sud AIRRL, 5ième rang Nord phase 2	40 624.41 \$
Nortec Industriel	Gratte du Western	607.93 \$
Pétroles BSL	Diésel	1 924.87 \$
Pièces d'autos Sélect	Huile différentiel Western	347.22 \$
Remises provinciales et fédérales	janv-21	5 658.85 \$
Services Kopilab	Copies mensuelles	38.14 \$
Visa	Envois livres, mise à jour Commission des transports, timbres conseillers, timbres taxation	363.18 \$
TOTAL		57 037.61 \$

Je soussigne, certifie que nous avons en mains, les sommes nécessaires pour acquitter ces comptes. En foi, je donne le présent certificat.

Accepté _____ Maire

23-02-2021 : DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

La secrétaire dépose au conseil municipal la correspondance du mois.

Accepté _____ Maire

24-02-2021 : DONS

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'accepter de faire un don de 25 \$ chacun à Les Amirams de la Vallée et à l'Album de finissant de l'école Armand-St-Onge.

Accepté _____ Maire

25-02-2021 : RAPPORT TRIMESTRIEL

La directrice-générale dépose le rapport trimestriel

Accepté par _____ maire

26-02-2021 : DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement que Mme Gilberte Potvin continue à remplir les fonctions de mairesse suppléante pendant l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, avec tous les privilèges, droits et obligations s'y rattachant. Elle pourra également assister aux réunions de la Municipalité régionale de comté et voter en l'absence du maire, ceci pour une période d'un an.

Accepté _____ Maire

27-02-2021 : DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice-générale déposera la confirmation de la réception des déclarations pécuniaires au MAMH.

Accepté _____ Maire

28-02-2021: ATTESTATION DES COÛTS ADMISSIBLES AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERL)

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 244 862\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des changements apportés par le Ministère des Affaires municipales, et Habitation (MAMH), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;
CONSIDÉRANT que la compensation annuelle allouée à la Municipalité d'Albertville vise les dépenses de fonctionnement des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'attester le bilan présenté par la secrétaire-trésorière au montant de 109 301.45\$\$ pour l'entretien d'été, 117 149.39\$ pour l'entretien d'hiver et 333.07\$ en investissement, totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2020 sur des routes locales de niveau 1 et 2, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Accepté _____ Maire

29-02-2021 : PROMESSE D'ACHAT TERRAIN AU LAC INDIEN #5-12

Il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement d'entériner la promesse d'achat de M. Daniel Séguin, résident au 1318, rue du Père-Caron à Mont-Joli (Québec) G5A 0A8 pour le terrain 5-12, lot 5248302, matricule 1155 85 7257, dans le projet de développement du Lac Indien. M. Martin Landry, maire, est autorisé à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier.

Accepté par _____ maire

30-02-2021 : PROMESSE D'ACHAT TERRAIN AU LAC INDIEN #5-10

Il est proposé par Mme Edes Berger, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement d'entériner la promesse d'achat de M. Daniel Séguin, résident au 1318, rue du Père-Caron à Mont-Joli (Québec) G5A 0A8 pour le terrain 5-10, lot 5248307, matricule 1155 94 2778, dans le projet de développement du Lac Indien. M. Martin Landry, maire, est autorisé à signer tous les documents nécessaires dans ce dossier.

Accepté par _____ maire

31-02-2021 : DÉPENSES ASSUMÉES POUR LES HABITATIONS D'ALBERTVILLE

Il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que la Municipalité d'Alberville assume pour les Habitations d'Alberville les dépenses suivantes :

- 10 % supplément au loyer
- L'entretien hivernal (10h + 20l/hr), estival (45h pelouse/fleur) : 1305\$
- L'administration (15h), timbre et papeterie: 445\$

Accepté par _____ maire

32-02-2021: APPUI À LA RÉALISATION DE PROJETS EN RÉPONSE À DES PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES TERRITORIALES

ATTENDU que le projet correspond au plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de La Matapédia au niveau des objectifs suivants :

Consolider, développer et diversifier les productions agricoles et ses produits dérivés

- Stratégie 6 : Soutenir les projets favorisant l'autonomie alimentaire de La Matapédia
 - 6.2 : *Soutenir les cultures en serres et méthodes de cultures alternatives (serres souterraines, tunnels, permacultures, etc.).*

Valoriser la zone agricole, la pratique de l'agriculture ainsi que la cohabitation avec les usages non agricoles

- Stratégie 7 : Faire connaître l'impact positif de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans les communautés
 - 7.4 : *Valoriser la profession d'agriculteur auprès des jeunes en soutenant et bonifiant le projet de circuit éducatif et en sensibilisant le milieu scolaire.*
- Stratégie 9 : Protéger la biodiversité et la santé des terres agricoles
 - 9.7 : *Promouvoir une alimentation saine et locale*

ATTENDU que ce projet correspond aux objectifs du programme « Territoire : Priorité bioalimentaire » du Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec ci-après appelé MAPAQ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que le Conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Mélissa Hébert, à déposer une demande de subvention au MAPAQ dans le cadre du programme « Territoire : Priorité bioalimentaire » et à signer tous documents donnant plein effet à cette résolution.

Accepté par _____ maire

33-02-2021: AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE DÉPOSER DANS DIVERS PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE CONCERNANT LE PROJET DES SERRES 4 SAISONS

ATTENDU que le projet correspond au plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de La Matapédia au niveau des objectifs suivants :

- Consolider, développer et diversifier les productions agricoles et ses produits dérivés
- Valoriser la zone agricole, la pratique de l'agriculture ainsi que la cohabitation avec les usages non agricoles

ATTENDU que ce projet correspond aux objectifs du programme « Territoire : Priorité bioalimentaire » du Ministère de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec ci-après appelé MAPAQ;

Par conséquent, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement que le Conseil autorise la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Mélissa Hébert, à déposer dans divers programmes d'aide financière concernant le projet des serres 4 saisons.

Accepté par _____ maire

34-02-2021 : PERMIS D'INTERVENTION AU MTQ

ATTENDU que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du Ministère des Transports.

ATTENDU que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre.

ATTENDU que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère.

ATTENDU que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original.

ATTENDU qu'il est nécessaire d'obtenir un permis d'intervention du ministère des Transports pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère.

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement que :

1. La Municipalité d'Albertville demande au Ministère des Transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2021 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit Ministère pour les travaux de voirie d'urgence non planifiés;
2. La Municipalité d'Albertville autorise Mme Mélissa Hébert à signer lesdits permis d'intervention;
3. La Municipalité demande au Ministère qu'aucun dépôt de garantie ne nous soit exigé de la part du Ministère pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas 10 000\$ puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention.

Accepté par _____ maire

35-02-2021: MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA POUR L'ÉTUDE PRÉLIMINAIRE DES TRAVAUX CORRECTIFS SUR LA PRISE D'EAU INCENDIE EXISTANTE SUR LA RUE ST-RAPHAËL SUD

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Albertville possède une prise d'eau incendie sur la rue St-Raphaël Sud;

CONSIDÉRANT que cette prise d'eau est colmatée et que le débit du remplissage n'est pas fonctionnel;

CONSIDÉRANT qu'une étude préliminaire des travaux correctifs doit être effectuée;

En conséquence, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Denise Desmarais, il est résolu unanimement de mandater le service de génie municipal de la MRC de la Matapédia afin d'effectuer l'étude préliminaire des travaux.

Accepté par _____ maire

36-02-2021: MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA CONCERNANT LA RÉFECTION DU RANG 5 NORD DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET AIRRL

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une entente de contribution financière du MTQ, en lien avec la demande AIRRL-2020-612 pour la Réfection du 5e Rang dont la lettre d'annonce date du 6 août 2020;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire aller de l'avant dans ce projet.

En conséquence, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Denise Desmarais, il est résolu unanimement de mandater le service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour :

- Lancer l'appel d'offres pour la réalisation des travaux;
- Effectuer la surveillance des travaux;
- Lancer l'appel d'offres regroupé pour le contrôle qualitatif des matériaux en chantier.

Accepté par _____ maire

37-02-2021: ADDENDA À L'ENTENTE D'ENTRETIEN HIVERNAL AVEC 9309-3755 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Albertville a signé une entente le 21 décembre 2020 avec 9309-3755 Québec inc pour l'autoriser à déneiger le Rang 3 et 6 Sud.

CONSIDÉRANT que la compagnie 9309-3755 Québec inc veut prolonger cette entente jusqu'au 31 mai 2021 et ajouter le Rang 8 Sud.

ATTENDU que 9309-3755 Québec inc. dégage la Municipalité de toute responsabilités.

ATTENDU que 9309-3755 Québec inc. a fourni toutes les preuves d'assurances nécessaires.

Par conséquent, il est proposé par Mme Charline Chabot, secondé par Mme Gilberte Potvin et résolu unanimement d'autoriser 9309-3755 Québec inc d'effectuer l'entretien hivernal sur les Rangs 3, 6 et 8 Sud jusqu'au 31 mai 2021.

Accepté par _____ maire

38-02-2021: ATTESTATION DE CONFORMITÉ POUR LES TRAVERSES DU CLUB DE MOTONEIGE LA COULÉE VERTE

Il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement que la Municipalité d'Albertville atteste que les traverses de routes pour les motoneiges sont conformes aux normes de sécurité. Une lettre sera envoyée au Club de motoneige La Coule Verte.

Accepté par _____ maire

39-02-2021: APPUI AU RECENSEMENT 2021

Point d'information seulement

Accepté par _____ maire

40-02-2021: DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI POUR LA CONSTRUCTION D'UN CHALET PAR MME KELLY WATCHURST

CONSIDÉRANT que Mme Marie-Ève Couturier a fait l'acquisition du terrain #4-8 lot 5248296 le 9 novembre 2017;

CONSIDÉRANT que le délai de 48 mois pour débiter la construction d'une habitation sera échu le 9 novembre 2021 et que Mme Couturier n'est pas en mesure de construire une habitation;

CONSIDÉRANT qu'une clause du contrat de vente mentionne qu'à défaut par l'acheteur de débiter les travaux de construction dans le délai mentionné ci-dessus, ou de terminer les travaux dans le délai prévu, il s'engage à signer sur demande en faveur du vendeur un acte de rétrocession;

CONSIDÉRANT que Mme Kelly Watchurst désire acheter le terrain #4-8 lot 5248296 appartenant à Mme Marie-Ève Couturier, cependant la transaction doit inclure au contrat notarié son engagement à assumer toutes les obligations et les engagements incombant au premier acheteur dans le contrat d'achat initial signé par les parties, tel que le stipule le contrat signé par Mme Marie-Ève Couturier en 2017;

CONSIDÉRANT que Mme Kelly Watchurst désire un délai supplémentaire pour construire l'habitation sans que la Municipalité utilise sa clause de rétrocession;

CONSIDÉRANT que Mme Kelly Watchurst nous a présenter une proposition de construction sur une échéance de près de 5 ans;

CONSIDÉRANT que les conseillers municipaux trouvent ce délai trop long;

Par conséquent, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Géraldine Chrétien et résolu unanimement de prolonger le délai de construction d'une habitation au maximum jusqu'au 31 décembre 2023 au conditions suivantes :

- Une construction habitable d'un minimum de 325 p2 doit être érigé au plus tard le 31 décembre 2023. Aux fins de la présente résolution, une construction habitable signifie qu'on peut y dormir, se faire à manger et que les installations sseptiques conformes à la règlementation soient installées.
- Mme Kelly Watchurst devra faire en sorte de s'assurer de respecter les échéanciers prévus et que ces échéanciers sont sous sa responsabilité. Pour ce faire, elle devra compléter rapidement ses demandes de permis et contacter ses entrepreneurs à l'avance pour qu'ils puissent respecter les délais.
- La Municipalité d'Alberville se réserve le droit d'utiliser la clause de rétrocession si la construction habitable n'est pas terminée à la suite du délai maximum du 31 décembre 2023.
- Les conditions ci-haut devront être inscrit au contrat de vente entre Mme Marie-Ève Couturier et Mme Kelly Watchurst.

Accepté par _____ maire

41-02-2021: LETTRE D'INTENTION AU PROJET PLAN D'INTERVENTION STRATÉGIQUE MATAPÉDIEN CONTRE LA BERCE SPHONDYLE

CONSIDÉRANT que la berce sphondyle est bien implantée dans La Matapédia, et certains secteurs sont même très problématiques, principalement l'axe des routes 132 et 195 ;

CONSIDÉRANT que de nombreux cas de brûlures sont répertoriés auprès de citoyens;

CONSIDÉRANT que la berce envahit tous les types de milieux : forestiers, rives, champs, pelouses, en friches, urbains, parcs, fossés secs et humides, cours d'eau intermittents, etc.

CONSIDÉRANT que depuis 2015 l'OBVMR est en action à la lutte à la berce sphondyle;

CONSIDÉRANT que la propagation de la berce est très rapide;

CONSIDÉRANT que la berce sphondyle est peu connue et répandue ailleurs au Québec et qu'il est important de développer des expertises et des connaissances sur cette dernière;

CONSIDÉRANT que la nature et le plein air sont des activités récréotouristiques importantes pour La Matapédia et que la berce, par son envahissement, menace la pratique de certaines activités ;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités ont entamé des actions de lutte sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités de la MRC ont l'intention de participer à une démarche regroupée de lutte à la berce afin de rendre la lutte plus efficace;

CONSIDÉRANT que notre municipalité est préoccupée par la propagation actuelle et future de la berce sur son territoire;

Par conséquent, il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement de confirmer que Municipalité d'Alberville a réservé une somme de cinq mille dollars (5 000\$) pour des travaux terrain 2021 pour la lutte à la berce sphondyle sur son territoire. Par la présente, la municipalité désire également manifester son intention de participer à la démarche « Plan d'intervention stratégique matapédien contre la berce sphondyle » avec les autres municipalités de la MRC de La Matapédia.

Accepté par _____ maire

42-02-2021: AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION 169-11-2020 CONCERNANT LE MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE RANG 5 SUD AINSI QUE POUR LES TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES DE VOIRIE AU RANG 5 NORD DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLET AIRRL

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Alberville désire réaliser des travaux de voirie dans le rang 5 Sud dans le cadre du programme PAVL;

CONSIDÉRANT que ces travaux incluent notamment la reconstruction du segment de chaussée #ALB-08-02, situé approximativement entre les # civiques 261 St-Raphaël Sud et 222 St-Raphaël Sud, le tout sur une longueur d'environ 377 mètres;

CONSIDÉRANT que ces travaux incluent aussi la reconstruction des ponceaux #P-ALB-08-02-A (ruisseau tributaire de la rivière Matalik près du # civique 254) et #P-ALB-08-02 B près du # civique 240;

CONSIDÉRANT que, par ailleurs, la Municipalité souhaite ajouter aux travaux du projet ci-dessus, des travaux complémentaires sur le projet de voirie au Rang 5 Nord qui a été réalisé en 2020;

Que ces travaux consistent à :

- 1) Enlever une instabilité dans le segment de route # ALB-06-04 où aucun travail à cet effet n'avait été prévu ni dans le PIIRL de 2016 ni au projet de voirie susmentionné;
- 2) Mettre une nouvelle couche de pavage sur le segment de route ci-dessus, sur une distance d'environ 1 kilomètre;
- 3) Remplacer les ponceaux d'entrée privée du no civique 512 Rang 5 Nord et du no civique 520 Rang 5 Nord, ponceaux qui ont la particularité :
 - a) D'assurer le passage d'un autre ruisseau tributaire de la rivière Matalik;
 - b) D'être légèrement à l'extérieur des limites d'emprise de la voie publique;
 - c) D'être les seuls accès possibles à la voie publique pour les résidents concernés;
 - d) D'avoir atteint la fin de leur vie utile;
 - e) D'être suffisamment proches de la voie publique pour causer des inondations et/ou des dommages à la chaussée en cas de bris ou d'effondrement;
- 4) Que pour ce qui concerne les travaux du point 3 ci-dessus, les budgets ne permettaient pas leur remplacement dans le cadre du projet réalisé en 2020;
- 5) Enlever une instabilité due au gel, qui est apparu ce mois de janvier 2021, sur une distance d'environ 30 mètres à un endroit où la chaussée a été repavée seulement, dans le cadre du projet réalisé en 2020 soit : entre le ponceau reconstruit #P-ALB-06-03-D en façade du terrain du no civique 509 (Nicole Ayotte) et l'entrée privée du # civique 512 (Renaud Mimeault)

En conséquence, il est proposé par Mme Denise Desmarais, secondé par Mme Charline Chabot et résolu unanimement ce qui suit :

- A) Le mandat donné au Service du génie municipal de la MRC de la Matapédia en vertu de la résolution #169-11-2020 qui consiste à effectuer:

- les relevés de terrain;
- les plans et devis;
- l'estimation préliminaire des coûts des travaux;
- la demande d'aide financière;
- procéder à l'appel d'offres;
- effectuer la surveillance des travaux;

Est amendé en vertu de la présente résolution pour inclure tous les travaux décrits aux points 1, 2, 3 et 5 ci-dessus;

B) Autoriser le maire et la directrice générale à conclure une entente avec les propriétaires des # civique 512 et 520 à savoir que :

- les ponceaux de leur entrée privée respective seront reconstruits selon les règles de l'art et selon les mêmes modalités que celles qui prévalaient pour toutes les autres entrées privées reconstruites dans le cadre de la réalisation du projet de voirie Rg 5 Nord en 2020;
- leur conservation, entretien et remplacement éventuel, demeurent sous la responsabilité des propriétaires visés, par la suite.

Accepté par _____ maire

43-02-2021: AFFAIRES NOUVELLES

JOURNÉE MUNICIPALE VAL D'IRÈNE 2021

CONSIDÉRANT que l'état sanitaire dû à la Covid 19.

Par conséquent, il est proposé par Mme Géraldine Chrétien, secondé par Mme Edes Berger et résolu unanimement de ne pas participer à la journée municipale 2021 avec Val d'Irène.

Accepté par _____ maire

44-02-2021: LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Mme Gilberte Potvin, secondé par Mme Denise Desmarais et résolu unanimement de lever la séance à 20h38.

Martin Landry
Maire

Mélissa Hébert
Directrice-générale/secrétaire-
trésorière